

Troisième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable
«Mettre en œuvre le plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM»

Déclaration finale

Préambule

1. Nous, Ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés du développement urbain durable et du logement, nous sommes réunis à Zagreb, en Croatie, le 4 mai 2023. Cette conférence était co-présidée par S.E. Mr. Ahmad Maher Hamdi Taawfiq Abuelsamen, ministre des travaux publics et du logement du Royaume hachémite de Jordanie et par S.E. M^{me} Elisa Ferreira, commissaire chargée de la cohésion et des réformes, Union européenne, en la présence de S.E. Mr. Nasser Kamel, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, et a été organisée par S.E. Mr. Branko Bačić, vice-Premier ministre et ministre de l'aménagement du territoire, de la construction et des biens publics de la République de Croatie.

Rappelant les documents cadres essentiels qui orientent les actions stratégiques dans la région euro-méditerranéenne qui sont, aujourd'hui plus que jamais, importantes pour accroître la résilience du développement urbain durable, dans le contexte de crises multiples, complexes et interconnectées et de défis mondiaux, notamment le changement climatique, auxquels nous faisons face ensemble:

2. Le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et plus précisément l'objectif de développement durable (ODD) 11, relatif aux villes et communautés durables, et l'ODD 17, relatif aux partenariats pour la réalisation des objectifs, ainsi que le nouveau programme des Nations Unies pour les villes, adopté en 2016 durant la conférence Habitat III;
3. La convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée de 1995 (dite «convention de Barcelone»), ainsi que la stratégie méditerranéenne pour le développement durable adoptée en 2005;
4. La stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable à l'horizon 2030, adoptée durant le 30^e Conseil des ministres arabes du logement et de la construction en 2013, considérée comme un cadre pour une action arabe conjointe en faveur du logement et du développement urbain durable. Il convient également de prendre en considération l'agenda 2063 de l'Union africaine;
5. Le 24 novembre 2022, la Ligue des États arabes et ONU-Habitat ont signé un mémorandum d'accord en vue de poursuivre les relations existantes et de se concentrer sur la place de la stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable à l'horizon 2030 et du nouveau programme des Nations unies pour les villes;
6. Les recommandations et la marche à suivre telles qu'exprimées dans le cadre de l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération), lancée le 17 novembre 2022 durant la réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, qui s'est tenue lors de la COP 27 de Charm el-Cheikh présidée par l'Égypte, sous le slogan «Tous unis dans l'action». Cette réunion ministérielle était axée sur le logement, le développement urbain et l'action à plusieurs niveaux en relation avec le changement climatique. Elle a également renforcé l'engagement en faveur de l'accord de Paris et a appelé à accélérer l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci et son financement;
7. Les recommandations de la 7^e conférence arabe sur le logement (organisée en décembre 2022 en Égypte, dans la nouvelle capitale administrative du pays), affirmant l'engagement de tous

les pays arabes à atteindre les objectifs de développement durable, à promouvoir l'urbanisation arabe dans le contexte du développement technologique et des changements économiques, sociaux et environnementaux au niveau mondial, et à explorer les perspectives d'avenir grâce à des visions volontaristes pour établir des villes résilientes en organisant des collectivités urbaines intelligentes et durables capables d'améliorer la qualité de vie des citoyens arabes;

8. Le programme urbain pour l'UE et ses documents-cadres, notamment le pacte d'Amsterdam de 2016, ainsi que l'accord de Ljubljana de 2021 et son programme de travail pluriannuel, qui a ouvert une nouvelle phase du programme urbain pour l'UE;
9. La nouvelle charte de Leipzig de 2020, en tant que document-cadre stratégique général relatif au développement urbain durable intégré pour le bien commun au sein de l'Union européenne, et en tant que référence internationale plus large dans le contexte de l'après-COVID-19;
10. Le pacte vert pour l'Europe, et ses dimensions extérieures, qui établit un plan pour atteindre la neutralité climatique dans l'Union européenne à l'horizon 2050, en encourageant une croissance verte, durable et inclusive pour des sociétés résilientes; en collaboration avec le nouveau Bauhaus européen, mouvement visant à faciliter et à guider la transformation de nos sociétés.

S'appuyant sur:

11. La **première déclaration ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable** de novembre 2011 (à Strasbourg, France), qui a fait de la coopération en matière de développement urbain durable un moyen de développer une véritable dimension urbaine au sein de l'UpM;
12. La **deuxième déclaration ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable** de mai 2017 (au Caire, Égypte), qui a exposé le programme urbain de l'UpM, qui a insisté sur la résilience face au changement climatique, la durabilité environnementale, le développement humain et économique et la structure du territoire au niveau régional, en reliant les politiques urbaines nationales à des accords et cadres d'action internationaux clés.

Considérant les objectifs mondiaux visant à accélérer le développement durable, et en particulier:

13. L'appel du secrétaire général de l'ONU, en septembre 2019 en faveur d'une «**décennie d'action**» pour atteindre les ODD, conférant ainsi un nouveau caractère d'urgence à la situation;
14. Les prochaines réunions internationales organisées pour analyser la mise en place du développement urbain durable guidé par les objectifs du développement durable du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et par le nouveau programme des Nations unies pour les villes, en particulier le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en juillet 2023, et le **Forum urbain mondial (WUF12)**, qui aura lieu en 2024 dans la région méditerranéenne (au Caire, en Égypte);
15. Plusieurs États membres de l'UpM ont présenté les principales actions qu'ils ont menées afin de mettre en œuvre le nouveau programme des Nations unies pour les villes, à l'occasion de la **réunion de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre effective du nouveau programme des Nations unies pour les villes (2022)**. L'Union européenne et ses États membres ont renouvelé les trois engagements volontaires pris lors de la conférence Habitat III et ont annoncé trois nouveaux engagements volontaires, consistant notamment à soutenir la coopération extérieure et les partenariats internationaux dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et de la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe;
16. Les résultats du **rapport d'évaluation sur la Méditerranée**, établi par les experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), qui considère la région méditerranéenne comme l'une des plus gravement atteintes par les effets du changement climatique au niveau mondial, et met en évidence la nécessité urgente d'agir.

Affirmant:

17. Que le développement urbain devrait se concentrer sur le «bien commun» pour améliorer la qualité de vie et la cohésion économique, sociale et territoriale pour tous; il faut le considérer comme une occasion de promouvoir la croissance durable et l'innovation sociale en appliquant une gouvernance intégrée à plusieurs niveaux et une approche territorialisée, répondant aux défis locaux et aux conditions-cadres.
18. Notre engagement fort et ambitieux de stimuler un développement urbain durable, résilient, sûr et intégré, et notre conviction qu'il est **nécessaire de renforcer et de suivre les progrès de notre coopération urbaine en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action stratégique de l'UpM** dans le cadre de notre engagement à atteindre les ODD, en particulier au moyen du nouveau programme des Nations unies pour les villes.
19. **Nous mènerons ces changements transformateurs et structurels en tenant compte des profondes modifications** de nos économies, de nos politiques et de nos états d'esprit **causées par plusieurs crises corrélées**, ainsi que de la participation des différents niveaux de gouvernance dans la mise en œuvre de ces mesures, politiques et initiatives.

Nous, Ministres:

20. **Saluons** les progrès réalisés sous l'égide de l'UpM depuis la dernière réunion ministérielle sur le développement urbain durable, en vue de mettre en œuvre le mandat ministériel de 2017, notamment la présentation du plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM pour 2040 et son plan d'action pour le logement;
21. **Soulignons et partageons** la nécessité absolue de mettre en place une approche plus intégrée, coordonnée et reposant sur une gouvernance à plusieurs niveaux dans la région euro-méditerranéenne, en ce qui concerne les politiques, la législation et les investissements ayant une influence potentielle sur les zones urbaines, et de chercher à stimuler la cohésion sociale et régionale en réduisant les inégalités socio-économiques dans les zones et régions urbaines autour de la Méditerranée;
22. **Soutenons, encourageons et demandons la mobilisation de tous les acteurs concernés** afin d'accélérer le déploiement et la mise en œuvre du plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM, y compris son plan d'action pour le logement, dans le cadre d'approches globales et centrées sur l'humain pour les villes de toutes tailles, offrant ainsi un cadre opérationnel solide permettant d'engager les transitions urbaines nécessaires dans la région;
23. **Considérons** que ces documents et leurs principes communs entraîneront une appropriation au niveau local en vue de libérer le potentiel des villes, dès lors qu'ils fournissent des orientations stratégiques et solides ainsi qu'une vision à long terme pour poursuivre les actions et le soutien en faveur de l'action climatique, d'un accroissement de la prospérité, de la sécurité, de l'équité et de la justice spatiales, de l'occupation durable des sols, de l'amélioration de la réglementation et de la gouvernance, du développement fondé sur le patrimoine et de l'amélioration du niveau de vie dans la région euro-méditerranéenne.

Au vu du travail accompli et du soutien supplémentaire nécessaire pour poursuivre et accélérer le développement urbain durable et intégré, nous, Ministres:

24. **Saluons** le travail de la plateforme régionale de l'UpM pour le développement urbain durable, qui a facilité le partage de connaissances et d'expériences grâce à l'apprentissage par les pairs et à la diffusion d'informations concernant les programmes et initiatives pertinents pour faire avancer les priorités régionales communes;

25. **Accueillons** le dialogue sur le développement urbain durable dans le cadre de la transformation des villes portuaires, pour améliorer la collaboration entre les autorités publiques afin de trouver l'équilibre optimal entre le développement économique et la gestion de ses externalités;
26. **Apprécions** le succès de l'organisation de réunions et la mise à disposition d'outils pour faire face aux défis communs, tels que l'efficacité énergétique des bâtiments, la réhabilitation urbaine, la valorisation et la diffusion de l'architecture vernaculaire et des matériaux de construction traditionnels, les instruments légaux concernant le sol et la ville nécessaires pour atteindre les objectifs de durabilité et de résilience; et le travail en matière sanitaire au moyen de la planification urbaine. Les instruments et programmes actuels de l'Union européenne, comme TAIEX, ont soutenu avec succès les échanges entre les administrations publiques et pourront continuer à le faire à l'avenir;
27. **Encourageons** le travail de la plateforme régionale, qui aide les pays à produire des données relatives aux villes, à mesurer et à suivre plus efficacement la mise en œuvre des ODD, même à l'échelle locale. Grâce au soutien du Centre commun de recherche de la Commission européenne, l'utilisation du degré d'urbanisation pour définir les grandes villes, les villes et les zones rurales a été encouragée pour procéder à des comparaisons internationales et est devenue la méthode générale, approuvée par la Commission statistique des Nations Unies. Cette méthode renforce les politiques de développement urbain fondées sur les données, et les relie à d'autres programmes et entités de l'Union européenne, comme le programme Copernicus ou l'Agence européenne pour l'environnement;
28. **Reconnaissons** les efforts du comité de projets urbains UpM-IFI (institutions financières internationales) pour sensibiliser le public au financement durable en coordination avec les IFI, les donateurs et les organismes internationaux de coopération au développement;
29. **Saluons** les deux premières phases de l'initiative pour le financement de projets urbains (UPFI) menée par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), en partenariat avec l'UpM. Pendant ces années, l'UPFI a soutenu des promoteurs de projets dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée, ainsi que dans les Balkans occidentaux, et les a assistés dans la préparation et le financement de projets de développement urbain exemplaires;
30. **Soutenons le travail effectué et encourageons à poursuivre les efforts** en ce qui concerne le renforcement de l'engagement des autorités locales, des parties prenantes et des citoyens dans la conception de stratégies et de projets urbains, notamment la coopération avec le programme «Shiraka» du ministère néerlandais des Affaires étrangères ou la collaboration avec les réseaux régionaux d'autorités locales comme MedCités;
31. **Reconnaissons** le soutien apporté à la création d'un réseau d'écoles d'architecture et d'urbanisme dans la région afin d'initier un processus de vérification, de mise à jour et de convergence des programmes de ces écoles. Ce processus vise à améliorer le développement des compétences dans l'éducation supérieure tout en facilitant l'emploi des jeunes et en promouvant les relations entre le monde universitaire, les étudiants en architecture et les décideurs de la région.

Nous, Ministres, souhaitons exprimer notre conception commune d'un développement urbain durable, résilient et sûr dans la région euro-méditerranéenne, et concentrer notre engagement et notre soutien sur l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action territorialisé de l'UpM. À cet égard, nous, Ministres:

32. **Soutenons fermement** l'accélération de l'exécution du nouveau programme des Nations unies pour les villes par la mise en œuvre du plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM, et de la vision à long terme, stratégique et partagée du programme urbain de l'UpM;

33. **Demandons** à la Plateforme régionale de l'UpM pour le développement urbain durable de se concentrer sur la mise en œuvre effective et le suivi du programme urbain de l'UpM, au moyen de son plan d'action stratégique de développement urbain pour 2040, notamment en mettant en place des indicateurs pour le suivi et l'analyse des progrès accomplis en concertation avec les parties concernées. En effet, il est plus que jamais nécessaire d'apporter des réponses stratégiques efficaces, au moment où, après la pandémie de COVID-19, nous repensons les villes à l'échelle mondiale;
34. **Appelons** à poursuivre avec toujours plus de vigueur le dialogue et les partenariats régionaux, en forgeant des relations et en coopérant avec les organisations internationales et régionales concernées, notamment les agences pertinentes de l'ONU, l'Union européenne et d'autres entités liées;
35. **Encourageons** l'engagement actif des autorités locales et nationales pertinentes, et la collaboration de l'UpM avec des partenaires, organisations, agences et parties prenantes, pour atteindre ses objectifs de promotion d'un développement urbain durable et intégré tenant compte de la réalité et de la complexité du développement territorial;
36. **Appelons** l'UpM à continuer de promouvoir les projets pouvant être montrés en exemple dans le cadre de son plan d'action stratégique de développement urbain et considérés par les institutions financières comme étant politiquement et financièrement viables et ce tout au long de leur cycle de vie;
37. **Soulignons** la prise en considération des liens entre les zones urbaines et rurales comme un principe clé pour instaurer un développement territorial équilibré et tirer profit des synergies ainsi que de l'ensemble de leurs atouts et capacités afin de relever les défis mondiaux, en fonction des besoins;
38. **Appelons** l'UpM à se pencher sur la question des infrastructures urbaines et périurbaines qui soutiennent l'intégration transfrontière dans la région, afin de favoriser une interopérabilité des infrastructures et une meilleure connectivité, notamment dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», ainsi qu'une résilience accrue en cas de catastrophes naturelles;
39. **Appelons** la plateforme régionale de l'UpM pour le développement urbain durable à promouvoir l'engagement citoyen et les co-créations, ainsi que les approches ascendantes dans la formulation et la conception de projets et de politiques, tout en tenant compte des questions liées au genre et de l'accessibilité des villes ainsi que du respect des droits des personnes handicapées, et cela dans le but de:
 - continuer à définir les stratégies visant à améliorer la santé urbaine en promouvant une meilleure planification, en fournissant des services et espaces sociaux aux communautés locales, en engageant des actions en faveur du climat, en assurant la durabilité des ressources naturelles et des solutions fondées sur la nature;
 - poursuivre la comparaison des outils d'aménagement du territoire visant à réguler les zones côtières, afin d'encourager l'adoption de politiques urbaines et d'instruments légaux et réglementaires urbains plus efficaces face à l'urgence climatique;
 - encourager le travail collaboratif sur le développement urbain durable dans le cadre de la transformation des villes portuaires, et la coopération port-ville;
 - réfléchir à la promotion de politiques et programmes publics visant à traiter la question des logements abordables, y compris la création d'agences nationales du logement et d'observatoires du logement; de tels observatoires contribuent notamment à fournir des outils de suivi donnant des informations sur toutes les facettes de la question du logement, afin d'en

tirer des indications précises sur les enjeux essentiels liés au logement, en offrant des tableaux de bord clairs pour concevoir des politiques du logement efficaces;

- encourager l'efficacité énergétique des bâtiments en créant un programme national ou en améliorant la législation;

- promouvoir la valorisation et la diffusion de l'architecture vernaculaire et des matériaux de construction traditionnels afin de stimuler l'intégration culturelle et les solutions d'adaptation au changement climatique; promouvoir, aux fins du développement urbain durable, des processus innovants et des stratégies axées sur la conservation du patrimoine, en prenant en considération la liste de contrôle de la qualité issue du rapport de la Commission européenne intitulé «*Towards a shared culture of architecture: investing in a high-quality living environment for everyone (2021)*» (Vers une culture commune de l'architecture: Investir dans un environnement de haute qualité pour tous, 2021);

- promouvoir des interventions qui tiennent compte des interactions entre la qualité de vie et les questions horizontales connexes, du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» appliqué à l'environnement, des objectifs de développement durable de l'ONU, et de la construction ou du renouvellement d'actifs en fonction des besoins des populations;

- encourager les parties prenantes à renforcer les efforts faits pour élaborer des données comparables afin de soutenir des politiques et investissements fondés sur les preuves et d'accélérer la mise en œuvre du programme pour 2030 au niveau régional, en tenant compte du fait que disposer de statistiques fiables et comparables est essentiel pour exercer une influence positive et efficace sur l'urbanisation de la Méditerranée;

40. **Appelons** à la collaboration pour améliorer la sécurité des citoyens et la résilience des villes face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine;
41. **Saluons** le déploiement des ressources pour aider les États membres de l'UpM à utiliser la définition mondiale des villes, appelée «degré d'urbanisation», qui comprend notamment des formations et ressources méthodologiques fournies par les institutions et organismes européens et internationaux concernés;
42. **Appelons** à renforcer les liens entre les écoles d'architecture et d'urbanisme et les décideurs de la région.

Convenons de

43. tenir une autre réunion avant la fin de la «décennie d'action» afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme urbain de l'UpM. Un rapport d'activité devrait être soumis par le secrétaire général de l'UpM pour accompagner cet examen;
44. continuer à garantir une coopération et des alliances multilatérales solides, ainsi que de maintenir nos ambitions et nos engagements envers les objectifs mondiaux, en particulier parce qu'ils sont intrinsèquement liés au développement et aux transformations des zones urbaines.

Exprimons

45. notre gratitude au gouvernement de la Croatie pour avoir accueilli la troisième conférence ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable.